



## Fiche de paies sans contrat de travail

Par yacht, le 04/11/2015 à 21:24

Bonsoir,

je travail chez un particulier depuis 2001; je reçois mes fiches de paies depuis 2001 (le cesu) mais je n'ai jamais eue de contrat ( même a ma demande).

mon employeur est propriétaire d'un camping (aujourd'hui à la retraite donc il l'a légué a son fils) mais pendant qu'il était en activité je travailler également dans son camping, et je viens de m'apercevoir sur mon relevé de carrière (arrco) que mon travail dans le camping n'apparaît nul part.... donc je lui demande gentillemeent comment cela ce fait et si je dépend d'un autre régime de retrait; il me dit qu'il ne sais pas et qu'il va voir cela.

Mais 2 heures après il m'envoi un sms me menaçant de "chercher quelqu'un d'autre" car il trouve bizarre que je m'intéresse a ma retraite!!

que faire si il me licencie , alors que je ne travail plus dans le camping? mais seulement chez lui en temps qu'employée de maison???

merci .[smile17]